

	<p>Ville de Saint-Loubès (Gironde)</p> <p>Séance du Conseil Municipal du mardi 29 janvier 2013 18h00</p>	<p>Compte-rendu</p> <p><i>Articles L2121-25 et R2121-11 du</i> <i>Code général des collectivités</i> <i>territoriales</i></p>
---	--	--

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal :.....29

DATE DE LA CONVOCATION : 22/01/2013

En exercice :.....29

DATE D'AFFICHAGE : 22/01/2013

L'an deux mil treize et le vingt-neuf janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LOUBÈS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'hôtel de ville de SAINT-LOUBÈS, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BAUDET Jean Michel BELMONTE Brigitte BERTHELIER Jean-Michel BONNEAU-CASTET Jean-François BOVA Marie DURAND Agnès DUVERNE Bernard GONZALEZ José	GOULLAUD Françoise HAUTEFAYE Colette LAMBERT Sylvie LIGNAC Bernadette MASSONNEAU Bernard MAUGET Denis OLIVER Joëlle QUILICO Chantal RUBIO Marie-Christine RUNDSTADLER Marianna SEVERIN Marie-France
Absents qui avaient donné pouvoir	BONNAMY Monique à DURAND Pierre RODRIGUEZ André à DURAND Pierre STURNY Lilian à GONZALEZ José	
Excusés	BERGAMO Florence GIACOMINI Pierre KNIBBS Paula REY Gérard ROUX Serge	
Secrétaire de séance	BOVA Marie	

§§§

Le Maire ouvre la séance à 18h00. Il désigne un secrétaire de séance, puis demande si le procès-verbal du précédent conseil appelle des observations de la part des conseillers.

Il est procédé au vote. Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2012 est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour.

I - FINANCES

- **D2013-01-01 AUTORISATION D'INVESTISSEMENT**

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et mandater, des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétisés l'année précédente.

Il est proposé d'autoriser les dépenses suivantes :

Programme	Montant maximal
11 - VOIRIE	50 000
15 - BATIMENTS	50 000
20 – MATERIEL MOBILIER	15 000
22 – COMPLEXE SPORTIF	10 000
25 MATERIEL ATELIERS MUNICIPAUX	3 000
88 - INFORMATIQUE	3 000

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.
La délibération relative à l'autorisation d'investissement est adoptée à l'unanimité.

- **D2013-01-02 CONVENTION SIAO – TRAVAUX CHEMIN DE BERNÈS**

Le S.I.A.O. de CARBON-BLANC renouvelle la conduite d'eau potable Chemin de Bernès. Le revêtement de la chaussée étant très dégradé, et afin de limiter les coûts pour la collectivité, il conviendrait de profiter de cette occasion et de refaire le revêtement de la chaussée intégralement.

Une fois les travaux d'eau potable terminés. Le S.I.A.O. prendra à sa charge ce qui relève de l'ouverture de la tranchée (1,10 m). La commune financera le reste pour un montant forfaitaire de 83 916,14 €.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative aux travaux chemin de Bernès par le SIAO est adoptée à l'unanimité.

- **D2013-01-03 TARIFS SÉJOUR ET CONVENTION DU SKI INTERCOMMUNAL**

Le séjour ski intercommunal (communes de la CDC + IZON) est organisé par le Service Jeunesse Prévention cette année à PIAU du 10 mars au 15 mars.

Il est proposé au conseil municipal de fixer le tarif de la manière suivante :

tarif 1 : 120 € pour un QF en dessous ou égal à 931,

tarif 1 : 180 € pour un QF au dessus de 931

(931 étant la moyenne des QF du territoire).

Pour les fratries, il est proposé d'accorder une diminution du prix de 10% pour une deuxième inscription, et 15 % pour les enfants suivants.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative aux tarifs et à la convention du séjour ski est adoptée à l'unanimité.

• **D2013-01-04 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2013**

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants. Il doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Ce débat permet au conseil de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget 2013. C'est l'occasion pour les élus d'examiner les perspectives budgétaires 2013.

Pour aborder les grandes orientations budgétaires, il convient de se référer aux perspectives économiques nationales, à la loi de finance ainsi qu'aux chiffres clés du budget de la commune. Les éléments financier et techniques suivant permettront au débat d'orientation d'avoir lieu.

I - Perspectives économiques pour l'année 2013

En France, l'activité économique est à l'arrêt aux 1er et 2ème trimestres 2012, le produit intérieur brut (PIB) affichant une stabilité (+ 0,0 %). Sur le reste de l'année, le faible niveau des perspectives d'activité contraindrait la croissance française à la stagnation. Sur l'ensemble de l'année, la croissance serait, selon la moyenne du groupe technique de la Commission Économique de la Nation¹, de 0,1 %, en net ralentissement par rapport à 2011 (+ 1,7 %).

On observerait en 2013 une reprise modeste, à hauteur de + 0,4 %. Les prévisions se situent toutefois dans une fourchette assez large, de - 0,3 % à + 1,3 %, illustrant l'importance des incertitudes pesant sur les facteurs de croissance l'année prochaine, notamment sur l'évolution du commerce extérieur. L'investissement des entreprises et la consommation progresseraient très légèrement.

Inflation

En France, la hausse des prix à la consommation se maintiendrait à 2,0 % en 2012 (après + 2,1 % en 2011), sous l'effet notamment du dynamisme des prix énergétiques et alimentaires. En 2013, l'inflation serait légèrement plus faible, s'établissant à + 1,7 %, du fait d'un possible repli de l'inflation des biens énergétiques et manufacturés.

La consommation privée.

En 2013, la consommation des ménages français progresserait faiblement (+ 0,3%) après une phase de stagnation (+ 0,0% en 2012) sous l'effet d'un léger repli du taux d'épargne des ménages et d'une quasi stabilisation de l'évolution du pouvoir d'achat. Cette reprise reste néanmoins conditionnée à l'amélioration du marché de l'emploi.

Investissement productif

Très léger rebond de l'investissement des entreprises. En net ralentissement en 2012 (+ 0,1% après + 5,1% en 2011) l'investissement productif connaîtrait une reprise faiblement perceptible en 2013 (+ 0,7%) Cependant l'ampleur de cette reprise dépendra de l'amélioration du solde du commerce extérieur et de la dissipation des tensions financières.

Investissement public

La stratégie de maîtrise de la dépense publique concerne l'ensemble des acteurs publics (État, organismes divers d'administration centrale, administrations sociales et collectivités locales). En 2013, les dépenses de l'État (hors charge de la dette et pensions) seraient stabilisées en valeur. En matière d'assurance maladie, la progression de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) serait contenue à 2,7 %. Enfin, les administrations publiques locales seraient également mises à contribution, avec le gel en valeur (et donc un repli en volume) des concours de l'État en 2013. La progression de leurs dépenses resterait contenue ; elle est estimée à + 2,6 %. Au global, la dépense publique progresserait de manière limitée en 2012 et 2013 (+ 0,5 %). La part de la dépense publique dans le PIB devrait être stabilisée entre 2012 et 2013 (à hauteur de 56,3 %), puis décroître.

Déficit public

Le Gouvernement s'est engagé à ramener le déficit de l'ensemble des administrations publiques à 4,5 points de produit intérieur brut (PIB) en 2012, conformément à la prévision de la loi de finances rectificative du 16 août 2012. Le déficit public serait ainsi en amélioration de 0,7 point en 2012 par rapport au niveau de 2011 (5,2 %). Pour 2013, le déficit public s'établirait à 3 % (limite fixée par le critère de Maastricht). Cette forte réduction (à hauteur de 1,5 point de PIB) serait notamment obtenue grâce à la poursuite de l'effort de maîtrise des dépenses publiques (ex : gel des dépenses hors pensions et charge de la dette en 2013 par rapport au niveau voté en LFI pour 2012 et niveau toujours bas des taux d'intérêt qui freinerait la progression des charges d'intérêt versées par l'État) et par des mesures supplémentaires en recettes.

II - L'évolution des concours financiers de l'État

L'enveloppe normée des concours de l'État est gelée en valeur globale en 2013.

Les principaux concours de l'État sont insérés dans une enveloppe dont l'évolution est contrainte dans une logique de « guichet fermé ». En 2012, l'enveloppe normée est stabilisée en valeur, mesure qui est reconduite en 2013. A l'instar de 2012, la dotation globale de fonctionnement progresse de 0,27% en 2013. Elle représente à elle seule 82% de l'enveloppe normée. Très concrètement, pour contenir l'enveloppe normée, l'État devra baisser un certain nombre de dotations satellites qui évoluaient auparavant au même rythme que la DGF, notamment les dotations de compensations dont on annonce une baisse de 13%.

La loi de finances pour 2011 marquait un tournant inquiétant qui révèle que l'État ponctionnera inmanquablement les ressources qui lui sont nécessaires pour respecter, à l'horizon 2014, les critères de convergence imposés par l'Europe. Ces critères sont les suivants :

- Un déficit public sur PIB < à 3%
- Une dette publique sur PIB < à 60%
- Une stabilité des prix avec une inflation au plus égale à 1,5%
- Une stabilité des taux d'intérêt.

Contribution des collectivités locales à l'équilibre des finances publiques et solidarité.

Les mesures du PLF pour 2013 concernant les collectivités locales, encore nombreuses cette année, s'inscrivent dans le prolongement de celles des deux années précédentes placées sous le signe de l'effort exigé par le retour à l'équilibre des finances publiques et de la solidarité. Les collectivités locales prendront pleinement part à l'effort collectif par la stabilisation des concours versés par l'État pour la troisième année consécutive en 2013. Par ailleurs, le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017 prévoit, d'ores et déjà, que ce gel en valeur de cette enveloppe (50 milliards d'euros) soit suivi d'une diminution de 750 millions

d'euros en 2014 et 2015.

Dans ce contexte, le PLF pour 2013 ajuste et renforce les mécanismes de péréquation tant verticale qu'horizontale pour les concentrer sur les collectivités les plus défavorisées. A titre d'exemple, la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) connaissent une progression de près de 9% chacune (+ 4,5% en 2012) financée par la minoration des compensations d'exonérations de fiscalité directe servant de variables d'ajustement (- 13,6%) et l'écrêtement du complément de garantie de la dotation forfaitaire des communes fiscalement les mieux dotées. Les dispositifs de péréquation horizontale sont également remis sur le chantier pour les ajuster et les rendre plus efficaces.

Modifications relatives au Fonds national de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales (FPIC) .

L'article 68 du PLF ajuste les modalités de fonctionnement du FPIC institué par la loi de finances pour 2012.

L'article 144 prévoyait notamment une nouvelle concertation (clause de revoyure) fixée dès la première année de mise en œuvre du fonds pour procéder aux éventuels ajustements nécessaires à l'amélioration de son efficacité péréquate. Le calendrier initial qui envisageait une montée en charge progressive du fonds à 150, 360, 570 et 780 millions d'euros respectivement en 2012, 2013, 2014 et 2015 est maintenu pour atteindre en régime de croisière près d'un milliard d'euros représentant 2% des ressources fiscales perçues par le bloc communal.

Les ajustements apportés, qui résultent de travaux menés en concertation avec le CFL et les associations d'élus, portent essentiellement sur deux aspects : les modalités de calcul du prélèvement et les règles de répartition des prélèvements et attributions internes à un ensemble intercommunal.

Un nouvel indice synthétique de ressources et de charges pour le calcul du prélèvement.

En 2012, étaient contributeurs les ensembles intercommunaux et les communes isolées dont respectivement le PFIA (potentiel financier intercommunal agrégé) et le potentiel financier par habitant étaient supérieurs à 90% du PFIA moyen proportionnellement aux écarts relatifs. Le bilan de l'année 2012 a fait apparaître que certaines collectivités prélevées disposant de ressources fiscales confortables supportaient également des charges importantes dont il n'était pas tenu compte. Fort de ce constat, le PLF pour 2013 introduit en plus du critère de ressources (PFIA), le revenu par habitant, considéré comme un critère de charges, dans la détermination du montant du prélèvement dorénavant calculé en fonction d'un indice synthétique. Le critère de charges (revenus par habitant) n'intervenant qu'à hauteur de 20%, le critère de ressources (PFIA par habitant) reste prépondérant dans le calcul du prélèvement (80%).

III - RAPPEL DES CHIFFRES CONCERNANT LE BUDGET COMMUNAL

Voir tableau page suivante.

BUDGET COMMUNAL 2012 - arrêté au 22 janvier 2013 -			
Chapitre	Budgétisé	Réalisé	%
	Montant	Montant	
Fonctionnement - Dépense	10 916 441,18	8 962 170,75	82,10%
011 - Charges à caractère général	2 401 459,00	2 259 505,51	94,09%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 075 841,00	4 968 211,01	97,88%
014 - Atténuations de produits	46 804,00	46 803,88	100,00%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	0,00	0,00%
023 - Virement à la section d'investissement	1 547 849,17	0,00	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	239 951,00	240 267,32	100,13%
65 - Autres charges de gestion courante	1 256 082,01	1 110 437,52	88,40%
66 - Charges financières	322 855,00	312 027,03	96,65%
67 - Charges exceptionnelles	25 600,00	24 918,48	97,34%
Fonctionnement - Recette	10 916 441,18	10 000 242,49	91,61%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	898 877,18	0,00	0,00%
013 - Atténuations de charges	140 000,00	128 651,20	91,89%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	81 300,00	39 467,96	48,55%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	829 200,00	860 579,22	103,78%
73 - Impôts et taxes	7 056 833,00	7 128 517,06	101,02%
74 - Dotations, subventions et participations	1 798 890,00	1 725 602,64	95,93%
75 - Autres produits de gestion courante	34 000,00	33 341,84	98,06%
76 - Produits financiers	52 341,00	52 353,69	100,02%
77 - Produits exceptionnels	25 000,00	31 728,88	126,92%
Investissement - Dépense	6 265 627,00	5 891 848,24	94,03%
020 - Dépenses imprévues (investissement)	140,25	0,00	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	81 300,00	39 467,96	48,55%
041 - Opérations patrimoniales	44 400,00	23 764,82	53,52%
16 - Emprunts et dettes assimilées	741 342,00	724 674,98	97,75%
20 - Immobilisations incorporelles	83 901,24	58 686,54	69,95%
204 - Subventions d'équipement versées	127 420,00	73 367,04	57,58%
21 - Immobilisations corporelles	859 076,16	606 283,46	70,57%
23 - Immobilisations en cours	4 328 047,35	4 365 603,44	100,87%
Investissement - Recette	6 265 627,00	3 845 376,54	61,37%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	352 766,52	0,00	0,00%
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 547 849,17	0,00	0,00%
024 - Produits de cessions	22 160,00	22 160,00	100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	239 951,00	240 267,32	100,13%

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat.
Le débat d'orientation budgétaire ne donne pas lieu à un vote.

II – MARCHÉS PUBLICS

- **D2013-01-05 MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES DE BUREAU – LOT 1 / CONSOMMABLES D'IMPRESSION – AVENANT 2**

La société MAKESOFT (33 450 Saint-Loubès) est titulaire du lot 1 du marché public n°2011MAPA16, pour la fourniture des consommables d'impression (encre et toner).

Par avenant n°1 approuvé par la délibération n° D2012.09.08, il lui a été confié la fourniture des consommables pour les matériels d'impression multifonction mis gracieusement à disposition de la commune (marché public n° 2012MAPA17).

Cet avenant n°1 contient une erreur : le prix à la page annoncés comme étant T.T.C. étaient en fait H.T. Après correction, le prix du marché s'établit donc comme suit :

Copie Noir et Blanc	0,0075 € HT
Copie couleur	0,0650 € HT

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à l'avenant n°1 du lot n°1 du marché public n°2011MAPA16 est adoptée à l'unanimité.

• **D2013-01-06 MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX DE LA CUISINE CENTRALE – LOT 2 / CHARPENTE MÉTALLIQUE– AVENANT 1**

L'entreprise CANCE (64 800 NAY) est titulaire du lot n°2 du marché public de travaux de construction de la cuisine centrale et de deux restaurants scolaires.

Le portail d'accès à la cour technique doit être modifiée pour adaptation à la hauteur maximale des camions de livraison.

Cette modification entraîne une plus-value de 3 138 € HT. Le nouveau prix du marché s'établit donc comme suit (en € HT) :

Prix initial	Variation de prix	Prix modifié
223 984,19 €	+ 3 138 €	227 122,19 €

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à l'avenant n°1 du lot n°2 du marché public n°2012MAPA02 est adoptée par 23 voix pour et 1 voix contre (Jean-François BONNEAU CASTET).

III - RESSOURCES HUMAINES

• **D2013-01-07 SÉJOUR SKI – POSTE DE DIRECTEUR**

Dans le cadre du séjour ski « ados » organisé par le service animation jeunesse du 9 au 16 mars 2013, il convient de créer un poste de directeur de séjour. Il est proposé de fixer la rémunération à 130% du SMIC.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à au poste de directeur pour le séjour de ski « ados » est adoptée à l'unanimité.

- **D2013-01-08 TABLEAU DES EFFECTIFS**

Il appartient au conseil municipal, sur proposition du Maire, de déterminer les effectifs du personnel de la commune.

Il convient donc d'adapter le tableau des effectifs de la commune selon le tableau ci après :

Création	Suppression	Date
Adjoint technique de 1ère classe	Adjoint technique de 2ème classe	01/02/2013
Agent de maîtrise		01/03/2013

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.
La délibération relative au tableau des effectifs est adoptée à l'unanimité.

- **D2013-01-09 CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE PARCELLE DE VIGNE**

La commune de SAINT-LOUBÈS a récemment acquis un terrain (parcelle A539), chemin de la Rafette qui comprenait une vigne exploitée par l'EARL VIGNOBLES DUCOURNEAU.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention permettant l'exploitation de la vigne aux conditions suivantes :

L'entretien régulier de la totalité de la parcelle, par deux fauchages annuels au minimum.

La commune de SAINT-LOUBÈS se chargera de l'entretien des zones difficilement accessibles aux engins agricoles.

En contrepartie, la commune de SAINT-LOUBÈS autorise l'EARL VIGNOBLES DUCOURNEAU à exploiter la vigne située sur la parcelles, et de récupérer la totalité de la récolte.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à la convention de mise à disposition d'une parcelle de vigne est adoptée à l'unanimité.

- **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE MESSER FRANCE À CARBON BLANC**

La société MESSER installée rue des frères Lumière à CARBON BLANC, est soumise à autorisation d'exploiter au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. Cet établissement est classé SEVESO seuil bas.

La société MESSER présente une demande en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un centre de conditionnement, de stockage et commercialisation de gaz industriels et commerciaux (régulation administrative et extension de la capacité de stockage acétylène).

L'enquête publique a eu lieu du 19 novembre 2012 au 19 décembre 2012 inclus, conformément l'avis d'enquête publique. Les formalités d'affichage ayant été accomplies, il est demandé au conseil municipal de se prononcer (dossier disponible en mairie).

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal qui débat. Il est procédé au vote.

La délibération relative à l'enquête publique MESSER France à Carbon Blanc est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Une fois l'ordre du jour épuisé, il est procédé au tour de table.

La séance est levée à 19h00.

TABLEAU DES DÉLIBÉRATIONS	
D2013.01.01	AUTORISATION D'INVESTISSEMENT
D2013.01.02	CONVENTION SIAO – TRAVAUX CHEMIN DE BERNÈS
D2013.01.03	TARIFS SÉJOUR ET CONVENTION DU SKI INTERCOMMUNAL
D2013.01.04	DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013
D2013.01.05	MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES DE BUREAU – LOT 1 / CONSOMMABLES D'IMPRESSION – AVENANT 2
D2013.01.06	MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX DE LA CUISINE CENTRALE – LOT 2 / CHARPENTE MÉTALLIQUE– AVENANT 1
D2013.01.07	SÉJOUR SKI – POSTE DE DIRECTEURD
D2013.01.08	TABLEAU DES EFFECTIFS
D2013.01.09	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE PARCELLE DE VIGNE
D2013.01.10	AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE MESSER FRANCE À CARBON BLANC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TABLEAU DES PARAPHES			
<i>Nom</i>	<i>Signature</i>	<i>Nom</i>	<i>Signature</i>
DURAND Pierre		BARIANT Pierre	
BAUDET Jean-Michel.		BELMONTE Brigitte	
BERGAMO Florence		BERTHELIER Jean-Michel	
BONNAMY Monique		BONNEAU- CASTET Jean- François	
BOVA Marie		DURAND Agnès	
DUVERNE Bernard		GIACOMINI Pierre	
GONZALEZ José		GOULLAUD Françoise	
HAUTEFAYE Colette		KNIBBS Paula	
LAMBERT Sylvie		LIGNAC Bernadette	
MASSONNEAU Bernard		MAUGET Denis	
OLIVER Joëlle		QUILICO Chantal	
REY Gérard		RODRIGUEZ André	
ROUX Serge		RUBIO Marie- Christine	
RUNDSTADLER Marianna		STURNY Lilian	
SEVERIN Marie- France			